



Avenant contrat prêt suite disparition euribord

Par **Sebsti3434**, le **04/07/2023** à **09:45**

Bonjour,

Désolé si la question a déjà été posée je n'ai pas trouvé de réponse. Ma banque (CA) me demande de signer un avenant à un contrat de prêt immo. Ce n'est pas mon prêt principal, mais dans le montage financier on était obligé de faire ce petit crédit de 32k dont il reste 27k à rembourser. L'avenant concerne la disparition de l'euribord. Suis je obligé de signer ? Est ce que je peux en profiter pour renégocier le taux ? Sachant que les taux actuels sont plus défavorable. J'avais signé à 1.30 et il a déjà augmenté à 2.84.

Dans le contrat initial il n'y avait pas de précision en cas de disparition de l'euribord.

Merci d'avance

Sébastien

Par **Visiteur**, le **04/07/2023** à **17:08**

BONJOUR

Les risques juridiques liés à la modification ou la disparition des indices de référence sous l'angle du droit français ont été peu vu ici.

Je vous invite à prendre contact avec une des associations de défense des usagers des banques,